

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
07/10/85

Origine :
ENSM

MM les Directeurs
des Caisses Régionales et Primaires
d'Assurance Maladie

et des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre-Mer

Réf. :
ENSM n° 1001/85

Plan de classement :

4	45	21			
---	----	----	--	--	--

Objet :

LA PRESENTE CIRCULAIRE ANNONCE L'ENVOI DE SPECIMENS D'UN NOUVEAU DEPLIANT D'INFORMATION SANITAIRE DANS LES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE, ELLE INFORME DU LANCEMENT D'UNE NOUVELLE SERIE D'EMISSIONS TELEVISEES DESTINEES AUX ENFANTS, ELLE INTERROGE LES CAISSES EN VUE D'EVENUELS REGROUPEMENTS DES COMMANDES CONCERNANT LES DOCUMENTS D'EDUCATION SANITAIRE PRODUITS PAR L'INSTITUTION.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

31/10/1985

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

07/10/85

MM les Directeurs
des Caisses Régionales et Primaires
d'Assurance Maladie

Origine : et des Caisses Générales de Sécurité Sociale
ENSM des départements d'Outre-Mer

N/Réf. : ENSM N° 1001/85

Objet : Participation des Caisses d'Assurance Maladie à l'éducation
sanitaire

La présente circulaire a pour but d'annoncer l'envoi des spécimens d'un nouveau dépliant d'information sanitaire dans les Caisses d'Assurance Maladie, d'informer du lancement de la diffusion sur Antenne 2 des nouvelles émissions d'éducation sanitaire produites par la Caisse Nationale à l'intention des jeunes téléspectateurs, de favoriser dans le temps le regroupement des commandes de documents d'information sanitaire émanant des Caisses locales.

1. Le nouveau dépliant d'information sanitaire

Traitant de la vaccination, acte médical de prévention au sens propre du terme, ce nouveau document en précise les mécanismes, les effets, les complications, les indications, les contre-indications et le calendrier.

Des spécimens de ce nouveau dépliant seront incessamment adressés aux Caisses dans les quantités habituelles.

Des exemplaires supplémentaires pourront en être commandés comme à l'accoutumée à l'Imprimerie FACIMPRIM. A rappeler à cet égard que les commandes ne doivent pas être inférieures à 250 exemplaires pour un dépliant déterminé.

2. Les émissions télévisées destinées aux jeunes

Promotrice des émissions télévisées d'éducation sanitaire présentées de longue date au plan national, l'Institution est particulièrement attachée à poursuivre la production et la diffusion des messages audiovisuels qui favorisent l'acquisition progressive de comportement de prévention.

A ce titre, vient d'être rétablie la diffusion des émissions télévisées destinées aux jeunes téléspectateurs.

Programmées sur Antenne 2 dans le cadre des émissions "Récréa 2" ces nouvelles réalisations de la série "Prévention Pilote" seront diffusées tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 17 h 30 et 18 h 30 sous le générique "SUPERDOC".

En la circonstance et conformément à la politique définie en 1975, voir à cet égard la circulaire en date du 7 Mars 1985 référence CNAMTS n° 220, il est fait appel à l'ensemble des Caisses d'Assurance Maladie pour donner au lancement de l'action considérée toute la publicité qu'elle mérite.

A cet effet, les Caisses recevront dans les prochaines semaines d'une part des affiches, d'autre part des auto-collants destinés à être diffusés et distribués dans le cadre des actions éducatives qu'elles déploient auprès des jeunes qu'il s'agit de familiariser progressivement avec les deux personnages vedettes des réalisations en question, lesquels serviront de support à la réalisation d'autres documents notamment à celle des dépliants d'information sanitaire adaptés à cette classe d'âge.

3. Regroupement des commandes de documents d'information sanitaire

Le bulletin ci-joint en annexe pose la question de savoir quelles sont les deux dates qu'il convient de retenir préférentiellement pour permettre aux Caisses de bénéficier dans la mesure du possible d'un tarif dégressif concernant les documents dont elles envisagent éventuellement l'acquisition en cours d'année.

Bien vouloir retourner ce bulletin pour le 31 Octobre 1985, la démarche dont il est porteur n'est évidemment applicable qu'aux documents produits par la Caisse Nationale.

**Pour le Directeur
de la CNAMTS
Dr J. MARTY**

Médecin-Conseil National

BULLETIN REPONSE

ANNEXE A LA CIRCULAIRE ENSM N° 1001/85 EN DATE DU 7/10/1985

(à retourner pour le 31 Octobre 1985)

OBJET : Regroupement bi-annuel de commandes de documents relatifs à l'éducation sanitaire.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis favorable en ce qui me concerne aux deux dates suivantes :

1 -

2 -

pour le regroupement de commandes de documents d'éducation sanitaire susceptibles d'être effectuées en cours d'année par la Caisse

Le Directeur